

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 AOUT 2019

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal dûment convoqué le 16 août 2019 pour le 22 août 2019 à 19h00 et réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Laurent L'ETROP, Maire en exercice.

Étaient présents : Mesdames JOURD'HEUIL Aline, KNIBBE Aline, MERCIER Evelyne, Messieurs BESSON Stéphane, CARRE Jean Paul, CROSIER Julien, CROSIER Pascal, L'ETROP Laurent, RICHER Jean Paul et KANDIN Dominique

Absents et Excusés : RICHER Etienne

Madame MAIREL fût nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du précédent conseil par Monsieur Julien CROSIER.

Approbation générale.

Au cours de ce Conseil, les points suivants ont été abordés et/ou débattus.

Régie des recettes

Le Maire rappelle que Mme MAIREL Elisabeth a été recruté en tant qu'adjoint administratif et que pour répondre aux exigences de son poste de travail, elle doit être nommée régie des recettes de la commune. Ceci lui permettra de réceptionner les règlements des habitants de la commune puis les déposer à la Trésorerie pour encaissement.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide d'accorder la Régie des recettes à Mme MAIREL Elisabeth à compter de ce jour.

Modification statutaire SDDEA

Le Maire expose la demande réceptionnée par le SDDEA concernant l'article 35 des statuts du SDDEA, modification statutaires, consultation pour avis des membres.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide :

- de rendre un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du SDDEA lors de la séance du 27 juin 2019
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote

Rapport de gestion SPL-XDEMAT

Le Maire expose le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et donne acte à M. Le Maire de cette communication.

Remplacement électrodes du défibrillateur de la commune

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au remplacement des électrodes et de la batterie du défibrillateur de la commune. Pour ce faire, il présente deux devis :

- 1^{er} devis : kit de remplacement d'électrodes adultes, avec batterie de rechange et paire d'électrodes pédiatrique s'élevant à 292,80 € TTC
- 2nd devis : kit de remplacement d'électrodes adultes, avec batterie de rechange s'élevant à 178,80 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide de donner une suite favorable au devis s'élevant à 292,80 €.

Mise en sécurité de l'accès aux cloches

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis transmis par la société BODET CAMPANAIRE, concernant le remplacement de l'échelle d'accès aux cloches de l'église s'élevant à 1134 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, décide de donner une suite favorable au devis s'élevant à 1134 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Indemnisation de la venue de Mme COCKENPOT Laurence les 13 et 16 août 2019 représentant 14 heures de présence : les membres du Conseil Municipal proposent de lui indemniser soit en carte cadeau, soit en salaire a la convenance de Mme COCKENPOT Laurence.
- Remplacement des tuiles sur le bâtiment du presbytère s'élevant à 780 €, engagé par Monsieur le Maire
- Demande de subvention de la part l'association JSVPO situé à Estissac, pour un montant de 1000 € : refusé à l'unanimité par le Conseil Municipal
- Extension du réseau public de distribution d'électricité pour un NRO de SOGETREL Voie Romaine

Fin de séance à 20 h 10

L'ETROP LAURENT	JOURD'HEUIL ALINE
CARRE JEAN-PAUL	KANDIN DOMINIQUE Excusé
RICHER JEAN-PAUL	KNIBBE ALINE
BESSON STEPHANE	MERCIER EVELYNE
CROSIER JULIEN	RICHER ETIENNE
CROSIER PASCAL	